

DICRIM

DOCUMENT

D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

Adoptons les bonnes pratiques en cas de risque majeur !





SOMMAIRE

La sécurité est l'affaire de tous! Voyons ensemble comment réagir en cas de risque avéré.

3 Organisation de la crise Plan Communal de Sauvegarde 4-5 Plan NOVI DICRIM 6-7 Se préparer chez soi 8-9 Les différentes alertes 10-11 Les risques majeurs 12 L'inondation 13 La rupture de barrage 14 Les évènements climatiques 15 La canicule 16 Les accidents de transport de matières dangereuses 17 Le risque sismique et la contamination des sols 18-19 L'incident nucléaire 20 Le risque attentat 21 Le risque pandémique 22 La réserve communale de sécurité civile 23 Bon à savoir : avant/après un sinistre 24 Numéros utiles



ORGANISATION DE LA CRISE

En cas de survenue d'un risque majeur identifié et avéré, une gestion de crise est mise en place.

A ce niveau, nous sommes TOUS acteurs:

l'État, les collectivités, les établissements scolaires, les entreprises ... et les citoyens.

Lorsqu'un évènement touche une seule commune, le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).

Dès lors que l'évènement impacte plusieurs communes, le Préfet devient DOS.

- 2 distinctions sont à faire dans l'organisation générale de la réponse pour la sécurité civile :
- ▲ le secours (protéger, soigner, médicaliser, évacuer d'urgence) qui est de la compétence du Préfet (Plan ORSEC préfectoral),
- ▲ la sauvegarde (informer, alerter, interdire, mettre à l'abri, soutenir, assister,...) qui est de la compétence du Maire et qui est définie dans le Plan Communal de Sauvegarde.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)



Le Plan Communal de Sauvegarde a été institué par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

Son objectif est d'apporter une réponse de proximité à un évènement affectant la commune afin de sauvegarder la population et les biens.

Activé par le Maire, c'est un outil opérationnel qui prévoit les mesures à prendre pour alerter, informer, héberger, ravitailler et soutenir la population. Il est consultable en Mairie et sur www.ville-isle.fr

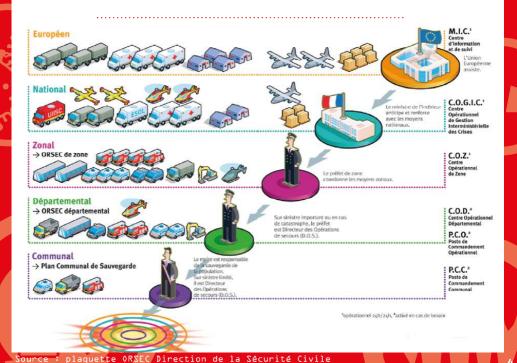
PLAN NOVI



Le plan NOVI (NOmbreuses VIctimes) est un plan d'urgence pour secourir un nombre important de victimes dans un même lieu.

Il fait partie des plans d'urgence élaborés dans le cadre du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).

Le plan NOVI est déclenché par le préfet et mobilise l'ensemble des acteurs de la chaîne de secours.



DICRIM

(DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS)

Le DICRIM est un outil de communication qui reprend le contenu du PCS. Réalisé par la commune, il a pour objectif d'informer les citoyens sur :

- les risques naturels et technologiques,
- les conséquences sur les personnes et les biens,
- les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
- les événements et accidents significatifs survenus dans la commune (circulaire du 20 juin 2005),
- les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger.





Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.



Article L.125-2 du Code de l'Environnement



SE PRÉPARER CHEZ SOI

En cas de survenue d'un risque majeur identifié et avéré, une gestion de crise est mise en place comme nous avons pu le voir précédemment. Secours et sauvegarde sont enclenchés selon le niveau défini dans le plan NOVI. Toutefois, le temps de cette mise en place, certes réduit mais existant, les premiers à pouvoir agir sont les citoyens.

Vous pouvez protéger votre famille en élaborant un Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) et un Kit d'urgence.





@ministereinterieur

Afin de sous aidez dans cette réalisation, le Ministère de l'intérieur a mis en place un guide consultable en Mairie et sur le site internet de la commune.



Mon Kit d'urgence

ME SIGNALER AUPRÈS DES SECOURS

Sifflet, lampe torche, gilet fluorescent, tissu de couleur vive.

PAPIERS D'IDENTI<u>TÉ</u>

Photocopies des:

- ▲ Carte d'identité (CNI)
- Passeport
- ▲ Permis de conduire
- Livret de famille
- ▲ Carnet de santé
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- ▲ Contrats d'assurance
- + vos clés de maison et voiture.

ME SOIGNER ET ME LAVER



- Radio à piles 🔺
- Piles de rechange
 - Bougies A
- Briquet / Allumettes A
- Téléphone portable A
- Chargeur de téléphone
- Couteaux multifonctions
 - Ouvre-boîtes
 - Outils (pinces, clés...)
 - Gants 🔺
 - Scotch A
 - Carte bleue
 - Liquidités 🔺

+ livres et jeux pour s'occuper.

BOIRE ET MANGER

Eau potable (2L par personne), gâteaux secs, boîtes de conserves, croquettes des animaux, ...

- ▲ Trousse de premiers secours (désinfectant, compresses, pansements, sérum physiologique, sparadrap, paracétamol, couverture de survie...).
- ▲ Médicaments (si traitement en cours).
- ▲ Produits de toilette de base (brosse à dents, dentifrice, papier WC, lingettes...).
- Vêtements de rechange.
- Converture.





L'ALERTE

C'est l'annonce d'un danger en cours, imminent ou à venir. Elle permet à chacun de prendre connaissance des risques et de mettre en place les mesures de protection adaptées pour se protéger et mettre en sécurité ses biens.

4 TYPES D'ALERTE

- ▲ Dispositif départemental d'alerte GALA (Gestion d'Alertes Locales Automatisées) à l'initiative de la Préfecture et à destination des autorités territoriales. Le Maire retransmet ensuite l'alerte à la population selon le canal de diffusion choisi.
- L'alerte donnée par un témoin à l'accueil de la Mairie ou à l'astreinte. L'évènement est analysé puis reporté au Maire ou à son suppléant qui décide s'il y a la nécessité d'enclencher le PCS ou non. En cas de risque avéré, le Maire retransmet ensuite l'alerte à la population selon le canal de diffusion choisi.
- ▲ L'alerte émise par la sirène du SDIS située sur le toit de la Mairie en cas de phénomène naturel ou technologique majeur : son sinusoïdal.



▲ L'alerte émise par la sirène située sur le toit de la Mairie en cas de rupture de barrage : son type corne de Brume.



TRANSMISSION DE L'ALERTE À LA POPULATION





POUR UNE ALERTE À TOUTE LA POPULATION :

Selon le risque, les supports de transmission peuvent varier :

- Sirène d'alerte,
- ▲ médias conventionnés (France Info, France Inter, France Bleu, France 3 TV),
- supports municipaux (site web « www.ville-isle.fr », les réseaux sociaux Facebook et Instagram, l'application mobile gratuite Intramuros, le panneau lumineux),
- information par mégaphones selon les secteurs de découpage du territoire*.



POUR UNE ALERTE À LA POPULATION SITUÉE EN ZONE INONDABLE :

- Information par mégaphones selon les secteurs de découpage du territoire*,
- appels téléphoniques et/ou sms.



LES SECTEURS <u>DE DÉ</u>COUPAGE D'ISLE

Afin d'optimiser le temps de transmission de l'information sur le terrain, la municipalité a souhaité découper le territoire selon les secteurs utilisés pour la répartition des bureaux de vote (de 1 à 7). Un groupe d'élus est référent pour chaque secteur. Ils sont consultables dans le PCS.

Pour savoir sur quel secteur vous vous trouvez, reportez-vous à votre carte électorale, au numéro du bureau indiqué.

LES RISQUES MAJEURS

La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre.

Haroun TAZIEFF, volcanologue

Si les catastrophes naturelles sont inévitables, la politique de prévention vise à réduire leurs conséquences dommageables, en complément de la gestion de crise et de l'indemnisation des victimes : connaître les risques, informer, éduquer, surveiller, prévoir, réduire la vulnérabilité, protéger, se préparer à la crise, exploiter le retour d'expérience et responsabiliser.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- ▲ une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- ▲ une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Il existe 3 grandes familles de risques majeurs :

- les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- ▲ les risques technologiques : risques industriels, nucléaires, biologiques, rupture de barrage, transports de matières dangereuses ;
- ▲ les risques sociétaux : attentats.

LES RISQUES À ISLE

LES RISQUES



À NE PAS FAIRE



INONDATION







RUPTURE DE BARRAGE







CLIMATIQUES









canicule.

Froid, tempête,







TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES







SISMIQUES ET CONTAMINATION DES SOLS ET EAU POTABLE







NUCLÉAIRE







ATTENTAT

Voir la fiche correspondante.



PANDÉMIQUE

Voir la fiche correspondante.



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. L'expression recouvre notamment les inondations dues aux crues des rivières.



@gouvernement.fr

Isle est traversée par 2 cours d'eau, avec donc 2 secteurs susceptibles d'être inondés (pour plus d'informations reportez-vous au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au contrat d'achat ou de location de votre bien):

- ▲ la Vienne : inondation possible à Villebois, Romanet-sous-Isle, les Pâquerettes, les Fayes, le Pic de l'Aiguille, le Val d'Enraud, le Bas Caillaud et le Bas Mérignac ;
- ▲ l'Aurence : inondation possible au rond point des Courrières.

Inondations historiques à Isle : été 1978 et été 1993 sur les bords de Vienne.

À FAIRE



Fermez les ouvertures, fenêtres, portes et aérations.



Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage.



Informez-vous en écoutant la radio locale (fréquence France Info).



Privilégiez l'envoi de SMS pour ne pas saturer le réseau.

À NE PAS FAIRE



Coupez le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité.



Évitez les déplacements.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.



LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir l'eau. Il existe toutefois des cas naturels, techniques ou humains qui peuvent venir compromettre sa solidité.

@gouvernement.fr

Plusieurs barrages peuvent avoir des conséquences importantes sur le territoire de la Haute-Vienne. Isle est concerné par deux barrages hydroélectriques :

- ▲ le barrage Saint-Marc, situé sur le Taurion en Haute-Vienne.
- ▲ le barrage de Vassivière, situé sur la Maulde en Creuse.

À FAIRE



Fermez les ouvertures, fenêtres, portes et aérations.



Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage.



Informez-vous en écoutant la radio locale (fréquence France Info).



Privilégiez l'envoi de SMS pour ne pas saturer le réseau.

À NE PAS FAIRE



Coupez le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité.



Évitez les déplacements.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.

LE RISQUE CLIMATIQUE

K

Les risques climatiques regroupent l'ensemble des risques liés au climat. Leur liste peut être longue. On y trouve notamment le verglas et les chutes de neige, les tempêtes et orages violents, la canicule.



LE VERGLAS ET LES CHUTES DE NEIGE



LES TEMPÊTES ET ORAGES

Tempête historique à Isle : hiver 1999.

À FAIRE



Mettez-vous à l'abri.



Fermez les ouvertures, fenêtres, portes et aérations.



Mettez-vous près d'un mur porteur ou sous des meubles solides.



Informez-vous en écoutant la radio locale (fréquence France Info).

À NE PAS FAIRE



Ne vous abritez pas dans un bâtiment endommagé.



Évitez les déplacements.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Fortes chaleurs et canicule présentent des risques pour la santé. Coup de chaleur, déshydratation, les risques sont différents selon l'âge et les activités pratiquées. Des risques existent pour la santé lorsque trois conditions sont réunies : il fait très chaud, la température ne descend pas, ou très peu, pendant la nuit, et cette situation dure plusieurs jours.

Chaque année, la commune met en place son plan canicule de juin à fin août. Si vous faites partie des populations vulnérables (personne âgée, personne isolée, personne souffrant de maladie chronique, personne CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Magner en quantilé surfisante
el se venifier
de souveilles de matices

Doubles de professe de ses proches

BOIRE RÉGULIÈREMENT

EN CAS DE MALAISE, APPELE LE 15
For raise franchement 1 180 06 ille de liques pour la man han la comme cetté genéracions de la controlle de manuraile de la controlle de

obèse ...) ou si vous connaissez une personne dans votre entourage, contactez la Mairie au 05.55.01.56.15 ou le CCAS 05.55.01.24.91 afin de vous faire recenser. Les services municipaux prendront alors contact régulièrement avec la personne afin de s'assurer que tout va bien, notamment en cas de fortes chaleurs.

À FAIRE



Mettez-vous à l'abri.



Fermez les ouvertures, fenêtres, portes et aérations.



Mettez-vous dans un lieu frais.



Buvez abondamment et régulièrement.



Rafraîchissez-vous.

À NE PAS FAIRE



Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

11

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive. De nombreux produits d'usage quotidien, comme les carburants, les gaz ou les engrais, peuvent présenter des risques pour la population, les biens et l'environnement. Cependant, les matières transportées ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques.

@gouvernement.fr

À FAIRE



Abritez-vous dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les ouvertures, fenêtres, portes et aérations.



Informez-vous en écoutant la radio locale (fréquence France Info).



Privilégiez l'envoi de SMS pour ne pas saturer le réseau.

À NE PAS FAIRE



Coupez le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

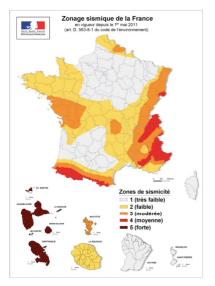


Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.

@Pixabay



LE RISQUE SISMIQUE ET LA CONTAMINATION DES SOLS ET EAU POTABLE



L'aléa sismique est déterminé par la magnitude, l'ampleur et la période de retour des séismes d'un territoire. L'enjeu est d'estimer la probabilité qu'un événement naturel survienne sur un site et dans un laps de temps donné.

En France, un zonage sismique a été introduit en 2011. Il détermine cinq zones de sismicité, allant de très faible à forte. Isle est située en zone faible.

@gouvernement.fr

À FAIRE



Abritez-vous dans le bâtiment le plus proche.



Mettez-vous près d'un mur porteur ou sous des meubles solides.



Informez-vous en écoutant la radio locale (fréquence France Info).



Privilégiez l'envoi de SMS pour ne pas saturer le réseau.

À NE PAS FAIRE



Coupez le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité.



Évitez les déplacements.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne vous abritez pas dans un bâtiment endommagé.



Ne restez pas sous des fils électriques.



Ne fumez pas.



Ne buvez pas l'eau du robinet sans vous assurer qu'elle est potable.



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

@gouvernement.fr

La centrale nucléaire la plus proche d'Isle est celle de Civaux, à 84 km. Elle dispose d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). En cas d'accident et avec des vents d'ouest dominants, des nuages radioactifs pourraient survoler la zone nord du département, voire le département.

Dans ce cas, le gouvernement demandera un confinement à la population et le SIRDPC87 (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) sollicitera les communes pour la distribution d'un comprimé d'iode et le déclenchement du plan ORSEC (plan départemental d'Organisation de la Réponse de SÉcurité Civile).

À FAIRE



Abritez-vous dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les ouvertures, fenêtres, portes et aérations.



Informez-vous en écoutant la radio locale (fréquence France Info).



Privilégiez l'envoi de SMS pour ne pas saturer le réseau.

À NE PAS FAIRE



Coupez le gaz (intérieur et extérieur) et l'électricité.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.

@Pixabay

ORSEC : CAS DE LA DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE À LA POPULATION

En cas d'incident et de rejets dans l'environnement d'isotopes d'iode radioactif, la prise de comprimés d'iodure de potassium (iode stable) est un moyen complémentaire de protection au regard de la contamination par inhalation.

Sa distribution à la population doit se faire dans un délais très court. Vous serez avertis par la commune au plus vite par les différents moyens à notre disposition (sirène, portes-voix, site internet, application Intramuros).

Cette distribution se fera au Gymnase Marcel Lalu (rue Marcel Lalu, face au collège). Une signalétique réglementant la distribution sera en place et à respecter. Munissez-vous de votre pièce d'identité, carte d'électeur ou justificatif de domicile.

Selon les indications fournies par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), la distribution se fera en 2 temps :

- ▲ 1^{er} temps personnes prioritaires : âgées de moins de 40 ans (nourrissons, enfants, jeunes de moins de 20 ans, femmes enceintes ou allaitantes).
- ▲ 2ème temps population dans son ensemble : âgées de plus de 40 ans.

LE(S) COMPRIMÉ(S) DOIT(VENT) ÊTRE PRIS AU PLUS TARD DANS LES 6 À 12H SUIVANT L'EXPOSITION.

Posologie:

Âge	Posologie
o à 1 mois	1/4 comprimé
1 mois à 3 ans	1/2 comprimé
3 à 12 ans	1 comprimé
plus de 12 ans	2 comprimés

Les comprimés sont à dissoudre dans une boisson (eau, lait, jus de fruit) et la prise est unique. L'augmentation de la posologie n'est pas justifiée.

Les effets indésirables restent rares pour une prise d'iode unique à la posologie recommandée.

En l'état actuel des connaissances, en dehors de quelques pathologies immunologiques préexistantes rarissimes (dermatite herpétiforme ou des vascularites hypo complémentaires), d'hyperthyroïdie, il n'y a pas de Contre-Indication à l'administration d'iodure de potassium, notamment aux enfants, adolescents jusqu'à 20 ans et femmes enceintes ou allaitante.



LE RISQUE ATTENTAT

Relevant du Premier ministre, le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français contre le terrorisme. Il associe toutes les parties prenantes - l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens - à une attitude de vigilance, de prévention et de protection.

@gouvernement.fr

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER











Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr



A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste.

L'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » donne des instructions pratiques qui s'articulent autour du triptyque : s'échapper, se cacher, alerter.



LE RISQUE PANDÉMIQUE

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entrainer une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale...).

@gouvernement.fr

Afin de stopper le virus il est nécessaire de respecter les gestes barrières.



LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE



Placée sous l'autorité du Maire, la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est composée de personnes volontaires et bénévoles. Elle vient en complément des services publics de secours et d'urgence, en aide aux agents municipaux dans les situations en cas de survenue d'un risque majeur.

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions qui peuvent vous être confiées sont les suivantes :

- ▲ Information de la population sur les risques.
- ▲ Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier.
- ▲ Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable.
- ▲ Accueil des sinistrés dans un centre de regroupement.
- ▲ Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid.
- ▲ Surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau.
- ▲ Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations.
- ▲ Aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives.
- ▲ Collecte et distribution de dons au profit des sinistrés.
- ▲ Interprétariat / traduction d'informations en langues étrangères.
- ▲ etc.

Vous souhaitez vous inscrire?

Contactez la Mairie d'Isle : secretariat@ville-isle.fr 06.98.94.21.97

BON À SAVOIR AVANT ET APRÈS UN SINISTRE

À FAIRE AVANT

Avant l'achat d'un bien ou sa location, renseignez-vous sur les risques auquel il peut être exposé en consultant le PLU de la commune.

Conservez une copie de tous vos papiers personnels, factures, garanties, assurance, etc. dans un endroit sécurisé ne pouvant être affecté par les risques majeurs.

Préparez votre KIT D'URGENCE et conserver ce DICRIM à portée de main.

À FAIRE APRÈS

Attendez le signal des autorités pour réintégrer votre logement.
Avant de ranger ou nettoyer : PRENEZ DES PHOTOS qui vous seront utiles pour votre déclaration de sinistre.
Aérez vos pièces et désinfectez.
Chauffez dès que possible votre logement pour éviter sa dégradation.
Ne consommez pas l'eau du robinet sans vous être assuré qu'elle soit potable.
Prenez des nouvelles de vos voisins et proches.
Contactez votre assurance pour déclarer le sinistre.
Réparez ce qui peut l'être, dégagez les arbres tombés si besoin, etc.
Ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques tombés au sol!

NUMÉROS UTILES

	VIOIPI
SAMU	15
POMPIERS	18
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES (SERVICE SMS)	114

WWW.METEOFRANCE.COM

WWW.VIGICRUES.GOUV.FR

MAIRIE ACCUEIL

05.55.01.56.15



Restons connectés www.ville-isle.fr



VILLE D'ISLE



#ISLE87



IntraMuros: Isle

